

Comment procéder ?

jeudi 28 janvier 2010

C'est grâce à votre soutien que nous pouvons vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches, faire évoluer la prise en charge des victimes par une mobilisation collective, et poursuivre nos actions de défense des droits des victimes de catastrophes et d'attentats.

Ainsi, si vous le souhaitez, vous pouvez adhérer et / ou faire un don à la FENVAC en remplissant le formulaire ci-dessous et nous l'adresser à :

FENVAC - 6 rue du Colonel Moll - 75 017 PARIS



Si vous préférez effectuer un virement bancaire, merci de nous [CONTACTER](#).

Nous vous remercions pour votre soutien, et vous rappelons que l'ensemble de l'équipe opérationnelle est à votre entière disposition.